



Doc. 15872

01 décembre 2023

Renforcer une perspective pour la jeunesse au sein des travaux de l'Assemblée parlementaire

Avis de commission¹

Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias

Rapporteure: Mme Yevheniia KRAVCHUK, Ukraine, Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe

A. Conclusions de la commission

1. La commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias se félicite du rapport de la commission des questions politiques et de la démocratie et soutient pleinement la création d'un mécanisme de participation Jeunesse-APCE afin de promouvoir l'inclusion et la représentation des jeunes dans les travaux de l'Assemblée parlementaire. Il est fondamental de refléter les besoins et les aspirations de la jeune génération, de commencer à combler le fossé démocratique et de promouvoir la diversité des âges et un leadership intergénérationnel dans les parlements nationaux et au sein de l'Assemblée.
2. La commission souhaite renforcer le projet de résolution grâce à quelques amendements destinés à préciser le fonctionnement du mécanisme dans la pratique, le rôle des rapporteurs pour la jeunesse, les mesures que devraient prendre les délégations nationales et les groupes politiques, ainsi que la situation particulière des jeunes femmes dans la sphère politique et des jeunes parlementaires dans les zones de guerre et les régions en proie à des conflits gelés.
3. La commission renvoie également aux travaux qu'elle mène actuellement sur «Le rôle des jeunes dans la revitalisation de la démocratie», et tient à souligner que des politiques de jeunesse significatives et efficaces ne consistent pas seulement à promouvoir la participation aux processus électoraux et décisionnels, mais également à créer un espace démocratique pour les organisations de jeunesse, en particulier dans les environnements non démocratiques, et à favoriser l'accès aux droits sociaux, économiques et culturels, qui sont à leur tour étroitement liés à l'engagement des jeunes et à leur confiance dans les institutions démocratiques.

B. Amendements proposés

Amendement A (au projet de résolution)

Au paragraphe 3, à la fin de la première phrase, ajouter les mots suivants:

«et à renforcer l'engagement politique des jeunes et leur représentation législative».

1. Renvoi en commission: [Doc. 15262](#), Renvoi 4582 du 28 mai 2021. Commission saisie du rapport: commission des questions politiques et de la démocratie. Voir [Doc. 15871](#). Avis approuvé par la commission le 10 octobre 2023



Amendement B (au projet de résolution)

À la fin du paragraphe 8.5, ajouter les mots suivants:

«avec la participation des rapporteurs pour la jeunesse de chaque commission;»

Amendement C (au projet de résolution)

Au paragraphe 8.7, après la première phrase, insérer la phrase suivante:

«Ceci devrait inclure un échange annuel sur les priorités actuelles et les questions liées aux travaux futurs dans chaque commission, qui se tiendrait par exemple en début d'année.»

Amendement D (au projet de résolution)

Au début du paragraphe 10.1, insérer les mots suivants:

«à garantir et»

Amendement E (au projet de résolution)

Au paragraphe 10.2, remplacer les mots «envisager de réserver» par le mot suivant:

«réserver»

Amendement F (au projet de résolution)

À la fin du paragraphe 11.1, ajouter les mots suivants:

«et en soutenant et facilitant leur participation.»

Amendement G (au projet de résolution)

Après le paragraphe 11.2, insérer le paragraphe suivant:

«en appelant activement leurs partis politiques nationaux respectifs à entreprendre des réformes institutionnelles pour accroître la représentation des jeunes, notamment des jeunes femmes, en concevant notamment de nouvelles stratégies de recrutement, en finançant les jeunes candidats et en soutenant activement leur candidature électorale, et en donnant plus de moyens d'action aux sections jeunesse des partis politiques.»

Amendement H (au projet de résolution)

Au paragraphe 12, après les mots «des jeunes», insérer les mots suivants:

«notamment des jeunes femmes.»

Amendement I (au projet de résolution)

À la fin du paragraphe 13, insérer les mots suivants:

«et les encourage à réaliser une étude de faisabilité à cette fin.»

Amendement J (au projet de résolution)

Après le paragraphe 13, insérer paragraphe suivant:

«L'Assemblée fait référence à la [Résolution 2378 \(2021\)](#) «Renforcer le rôle joué par les jeunes dans la prévention et le règlement des conflits». Elle reconnaît la difficulté à laquelle les jeunes et les jeunes parlementaires doivent faire face dans les pays où ils souffrent des conséquences dévastatrices d'une guerre et dans les régions en proie à un conflit gelé. Elle reconnaît également qu'ils doivent se voir confier un rôle plus important dans la promotion du dialogue et de la compréhension mutuelle. De ce fait, elle s'efforcera d'offrir à l'ensemble des jeunes parlementaires de l'Assemblée des occasions plus nombreuses de travailler ensemble et de contribuer aux efforts de l'Assemblée en faveur de la prévention et du règlement des conflits.»

C. Exposé des motifs par Mme Yevheniia Kravchuk, rapporteure pour avis

1. Face à cette crise de la représentation, les jeunes paient le prix le plus fort pour les crises actuelles et futures

1. Le rapport de la commission des questions politiques et de la démocratie souligne, à juste titre, que l'inclusion et la représentation des jeunes dans la vie politique sont essentielles pour construire des institutions démocratiques et des sociétés stables qui reflètent les besoins de la jeune génération. Il met en avant des statistiques récentes montrant que les jeunes ne sont pas suffisamment représentés aux élections locales, régionales et nationales sur les listes de candidats et qu'il existe des différences significatives d'un pays à l'autre. De plus, l'écart entre l'âge moyen des parlementaires et l'âge moyen de l'électorat est souvent très important².

2. Les systèmes politiques devraient refléter la société et représenter l'intérêt supérieur de toutes et tous. Les parlements doivent être exemplaires à cet égard et promouvoir la diversité des âges et le caractère intergénérationnel de leur leadership.

3. Les jeunes ont été les plus durement frappés par les conséquences économiques de la pandémie de covid-19. L'augmentation du coût de la vie liée à la guerre, à la crise énergétique et à l'inflation dans toute l'Europe exacerbe la pression sur la jeunesse. Ils sont les premiers à payer lorsque de nouvelles réformes et des restrictions budgétaires sont mises en œuvre à tous les niveaux. L'urgence climatique a augmenté les niveaux d'incertitude – entraînant souvent une anxiété profonde et d'autres troubles mentaux – quant à leur avenir.

4. Les sentiments d'incertitude, de vulnérabilité, de frustration, de colère, de dépossesion et de rivalité intergénérationnelle peuvent en partie expliquer le désengagement vis-à-vis de la politique et le manque de confiance à l'égard des responsables et du système politiques. Cela ne signifie pas nécessairement une apathie politique. En effet, les médias sociaux gagnent en importance en tant qu'outil de militantisme politique diversifié et souvent incompatible avec les formes d'engagement traditionnelles³. La [Résolution 2498 \(2023\)](#) «Les jeunes et les médias» souligne une forte dissociation entre les politiques institutionnelles et le quotidien des jeunes, qui ne se sentent ni écoutés ni représentés dans les politiques institutionnelles. La mobilisation sans précédent de la jeunesse du monde entier, à la fois en ligne et dans les rues, sur des sujets tels que le changement climatique montre le pouvoir qu'elle peut exercer pour demander des comptes aux responsables politiques⁴.

5. Les jeunes sont plus instruits et plus connectés que jamais. Cependant, si les processus démocratiques existants continuent de les décevoir, ils risquent de rejeter les valeurs fondamentales de la gouvernance démocratique, telles que le consensus, le dialogue, la responsabilité et l'inclusion. Les dirigeants populistes autoritaires amplifieront ce mécontentement à leur avantage, par pur égoïsme⁵.

6. Lors d'une audition organisée par la sous-commission de l'éducation, de la jeunesse et du sport le 12 octobre 2021, à Lisbonne, sur le rétablissement et la résilience des jeunes dans l'après-pandémie, des représentants de la jeunesse ont appelé à l'adoption de politiques qui encouragent l'imagination radicale de la jeunesse, en repensant le capitalisme, l'individualisme et les sociétés concurrentielles. Le vrai défi d'une démocratie consiste à faire en sorte que les jeunes ne tournent pas le dos à la démocratie représentative, et à permettre aux institutions démocratiques, notamment les organisations internationales, de tenir compte des aspirations de la jeunesse. Pour ce faire, celle-ci doit participer activement à la conception d'institutions et de politiques qui reflètent ces aspirations.

7. Les jeunes doivent avoir la possibilité de participer au processus politique de manière significative et à tous les niveaux, du conseil municipal aux organisations nationales et internationales. Cela permettrait d'accroître leur engagement politique et leur représentation législative (amendement A).

2. «La représentation des jeunes dans les parlements nationaux» | Union interparlementaire (ipu.org), 2021.

3. Étude du Parlement européen, «La participation des jeunes aux processus démocratiques européens», mars 2023.

4. Récemment, un groupe de jeunes a accusé 33 pays de ne pas agir suffisamment pour lutter contre le changement climatique et de ne pas avoir réduit suffisamment leurs émissions de gaz à effet de serre pour atteindre l'objectif de l'Accord de Paris visant à limiter le réchauffement climatique à 1,5°C. L'affaire est la première du genre à être déposée devant la Cour européenne des droits de l'homme et pourrait avoir des conséquences juridiquement contraignantes pour les gouvernements impliqués (*Duarte Agostinho et autres c. Portugal et 32 autres*).

5. Freedom House, «Why are youth dissatisfied with democracy», septembre 2023.

2. Mécanisme de participation Jeunesse-APCE

8. Je soutiens pleinement la mise en place d'un mécanisme de participation Jeunesse-APCE reposant sur la participation des membres de l'Assemblée et des jeunes Européens, ainsi que la désignation de rapporteurs pour la jeunesse dans les commissions générales de l'Assemblée, en tenant dûment compte de l'âge des candidats pour garantir une représentation appropriée des jeunes membres.

9. Cependant, cela ne sera peut-être pas chose aisée pour les commissions. En septembre 2023, la présence de parlementaires âgés de 40 ans ou moins à l'Assemblée se limite à un ou deux membres dans 25 (sur 46) délégations nationales⁶, 3 membres dans cinq délégations (Bulgarie, France, Maroc, Monténégro, Royaume-Uni), 4 membres dans six délégations (Belgique, Espagne, Macédoine du Nord, Norvège, République de Moldova, Serbie), 5 membres dans deux délégations (Arménie, Pologne), 6 membres dans deux délégations (Roumanie et Türkiye), 7 membres dans la délégation de la Suède, 8 membres dans la délégation de l'Allemagne et 11 membres dans la délégation de l'Ukraine.

10. Les délégations nationales doivent faire plus pour garantir et renforcer la présence des jeunes membres en leur sein. Elles doivent également veiller à ce que les jeunes parlementaires soient équitablement répartis entre les commissions afin de faciliter la désignation des rapporteurs pour la jeunesse et d'assurer la présence d'une perspective pour la jeunesse et la participation active des jeunes, et à ce qu'ils et elles puissent participer activement et aborder les questions les concernant dans chaque domaine politique. De plus, les rapporteurs pour la jeunesse devraient être invités à participer à l'échange de vues stratégique entre le Bureau et les Bureaux conjoints du Conseil consultatif sur la jeunesse (CCJ) et du Comité directeur européen pour la jeunesse (CDEJ) (amendement B).

11. La commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias, en particulier par l'intermédiaire de sa sous-commission de l'éducation, de la jeunesse et du sport, consulte régulièrement le CCJ, partenaire non gouvernemental dans la structure de cogestion. Ces consultations sont particulièrement utiles non seulement pour l'élaboration des rapports sur la jeunesse, mais aussi lors des discussions sur le programme de travail, les priorités et les travaux futurs de la commission. Cette pratique pourrait être étendue à toutes les commissions, lorsqu'elles discutent de leurs priorités, généralement en début d'année (amendement C).

12. Les délégations nationales ont en effet un rôle stratégique à jouer pour garantir et renforcer la présence de jeunes parlementaires en leur sein (amendement D). Elles pourraient, entre autres, adopter les mesures proposées dans le projet de résolution, en particulier en réservant un certain nombre de sièges aux jeunes parlementaires (amendement E), ce qui selon moi ne devrait pas rester facultatif.

13. Au niveau de l'Assemblée, les groupes politiques sont encouragés à inviter régulièrement les représentants de la jeunesse à participer à leurs réunions, mais ils pourraient également envisager des moyens de soutenir et de faciliter leur participation, en particulier lorsqu'il s'agit d'ONG de jeunesse, d'étudiants ou de personnes disposant de moyens financiers limités (amendement F).

14. Les partis politiques nationaux peuvent aussi faire davantage pour que les jeunes, notamment les 18-30 ans, figurent sur les listes de candidats, pour les soutenir activement dans leur candidature aux élections, et travailler avec eux pour traiter les questions liées à la jeunesse. Les groupes politiques de l'Assemblée pourraient collaborer plus activement avec leurs partis politiques nationaux respectifs et entreprendre des réformes institutionnelles pour accroître la représentation des jeunes, notamment des jeunes femmes, en concevant notamment de nouvelles stratégies de recrutement, en finançant les jeunes candidats et en les soutenant activement dans leur candidature électorale, et en donnant plus de moyens d'action aux sections jeunesse des partis politiques (amendement G).

15. Il est essentiel de lutter contre la double discrimination qui touche les jeunes femmes en raison de leur âge et de leur genre, et les parlements nationaux doivent prendre des mesures pour favoriser la présence des jeunes femmes en leur sein, telles que la mise en œuvre du Plan d'action de l'Union interparlementaire pour des parlements sensibles au genre⁷ et d'autres activités de sensibilisation axées sur les jeunes femmes candidates (amendement H).

16. En vue de l'éventuelle mise en place de quotas de jeunes, les partis politiques pourraient aussi envisager de réaliser une étude de faisabilité (amendement I).

6. Andorre, Assemblée du Kosovo, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Danemark, Estonie, Finlande, Géorgie, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Jordanie, Kirghizistan, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Malte, Mexique, Pays-Bas, Portugal, République slovaque, République tchèque, Suisse.

7. «Plan d'action pour des parlements sensibles au genre» | Union interparlementaire (ipu.org).

17. Enfin, la [Résolution 2250 du Conseil de Sécurité des Nations Unies](#) exhorte les États membres à accroître la représentation inclusive des jeunes à tous les niveaux de la prise de décision aux fins de prévention et de règlement des conflits. De son côté, la [Résolution 2378 \(2021\)](#) «Renforcer le rôle joué par les jeunes dans la prévention et le règlement des conflits» appelle les parlements des États membres du Conseil de l'Europe à renforcer les liens avec la jeunesse, notamment en levant les obstacles à la participation des jeunes aux processus politiques, en abaissant l'âge du droit de vote et d'éligibilité, en élaborant des campagnes de sensibilisation, en concevant de nouvelles stratégies de recrutement, en envisageant, pour les partis politiques, des objectifs spécifiques ou des quotas de jeunes afin d'améliorer la sélection et la promotion des jeunes candidats, et en tirant parti de l'expérience acquise en matière d'amélioration de la participation politique des femmes. Elle les invite aussi à valoriser les jeunes parlementaires en tant que médiateurs et promoteurs du dialogue dans les sociétés divisées.

18. L'Assemblée devrait reconnaître la difficulté à laquelle les jeunes et les jeunes parlementaires doivent faire face dans les pays où ils souffrent des conséquences dévastatrices de la guerre et dans les régions en proie à un conflit gelé. Elle devrait également reconnaître qu'ils doivent se voir confier un rôle plus important dans la promotion du dialogue et de la compréhension mutuelle. Ainsi, elle s'efforcera d'offrir à l'ensemble des jeunes parlementaires de l'Assemblée des occasions plus nombreuses de travailler ensemble et de contribuer aux efforts de l'Assemblée en faveur de la prévention et du règlement des conflits (amendement J).

3. Prochaines étapes: jeunesse et démocratie, une perspective plus large

19. En mai 2023, au vu des conclusions du rapport du Groupe de réflexion de haut niveau du Conseil de l'Europe (octobre 2022) qui recommandait d'inclure une «perspective jeunesse» dans les délibérations intergouvernementales et autres de l'Organisation en consultant les organisations de la jeunesse européenne lors de l'élaboration de politiques publiques dans un domaine donné – ce qui a ensuite été repris dans la Déclaration de Reykjavík des 16 et 17 mai 2023 – j'ai déposé, avec d'autres signataires, une proposition de résolution intitulée «Le rôle des jeunes dans la revitalisation de la démocratie».⁸

20. Comme l'indique également le rapport de la commission des questions politiques et de la démocratie, les parlements nationaux ont un rôle important à jouer dans le renforcement des liens avec les jeunes, notamment en encourageant la participation des jeunes aux processus politiques, en abaissant l'âge du droit de vote et d'éligibilité, et en envisageant l'application de quotas de jeunes aux partis politiques, afin d'améliorer la sélection de jeunes candidats. Le rapport constitue une première étape en vue de renforcer la représentation et la pertinence au sein de l'Assemblée.

21. En même temps, comme indiqué dans la proposition de résolution mentionnée ci-dessus, des politiques de jeunesse significatives et efficaces ne consistent pas seulement à promouvoir la participation aux processus électoraux et décisionnels, mais également à créer un espace démocratique pour les organisations de jeunesse, en particulier dans les environnements non démocratiques, et à favoriser l'accès aux droits sociaux, économiques et culturels, qui sont à leur tour étroitement liés à l'engagement des jeunes et à leur confiance dans les institutions démocratiques.

22. La commission continuera à analyser les tendances actuelles et les réponses politiques aux difficultés croissantes, aux désillusions et aux rivalités intergénérationnelles vécues par un grand nombre de jeunes Européens. Les enjeux tels que la polarisation politique, les inégalités croissantes, l'urgence de la crise climatique et la guerre requièrent la participation soutenue des jeunes, non seulement pour qu'ils et elles aient une réelle influence sur l'élaboration des politiques dans les domaines qui leur tiennent à cœur, mais aussi pour qu'ils et elles défendent et repensent la démocratie elle-même.

8. Voir [Doc. 15756](#).